

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 05 septembre 2023

**OBJET : EMPLACEMENT RESERVE ACQUISITION DE TERRAIN GIUDICI POUR
AMENAGEMENT D'UNE LIAISON MODES DOUX RUE DES CHATELAINS**

L'An deux mil vingt-trois le cinq du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 14

Nbre votants : 19

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,

M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, adjoints

M. Blanc Jérémy, Conseiller Délégué

Mmes Fol Christine, Fournier Céline, Mme Golay-Ramel Martine, Quinio Marie-Madeleine, Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales,

MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Mme Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine, Adjointe

Mme De Jesus Catherine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Fol Christine, Conseillère,

Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire

Mme Hugon Denise, Conseillère, a donné une procuration à Mme Fournier Céline, Conseillère

M. Martinod Guillaume, Conseiller, a donné une procuration à M. Visconti Régis, Adjoint,

M. Felix-Fiardet Bastien,

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement d'une liaison modes doux au niveau de la rue des Châtelains à Péron, un emplacement réservé avait été inscrit au règlement du PLUiH.

Madame le Maire précise qu'il convient d'acquérir une section de la parcelle cadastrée section C numéro 614 d'une contenance de 29 m² et de la parcelle cadastrée section C numéro 615 d'une contenance de 74 m², appartenant aux consorts GIUDICI.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir ces parcelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTE l'acquisition des parcelles de terrain appartenant aux consorts GIUDICI située en section C numéro 614 d'une contenance de 29 m² et de la parcelle cadastrée section C numéro 615 d'une contenance de 74 m², pour un montant de 20 600 euros.

AUTORISE Madame le Maire, où en en cas d'empêchement ~~un adjoint à maire~~ à assurer tous les actes notariés à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

DIT que les dépenses sont prévues au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire.



Blae